

UN ANIMAL EN SECURITE EST UN ANIMAL HEUREUX

PROTEGEONS NOS ANIMAUX



La présence d'animaux en divagation sur la voie publique représente un danger pour lui-même et pour les usagers.

Vos animaux doivent être identifiés et sous votre surveillance.

S'ils sont récupérés en état de divagation sur la commune, il vous sera demandé la somme de **70€** pour le déplacement des agents, et **10€** supplémentaires par jour de garde si l'animal reste en dépôt à la mairie.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie